

LEVIS, 10 JUILLET 1888

LA COMMISSION DES ASILES

Le rapport de la commission des asiles vient d'être distribué.

Pour l'information de nos lecteurs nous en extrayons les détails qui suivent.

La commission, au complet, a fait la visite des institutions suivantes: l'asile d'aliénés de Québec val guirement appelé "asile de Beauport"; de l'asile Saint Jean de Dieu, de la Longue Pointe, près de Montréal; de l'asile St-Julien, pour les idiots, situé dans la paroisse de St-Ferdinand d'Halifax; de l'asile St-Benoit Joseph, à la Longue Pointe, et de la maison de santé de Belmont, sur le chemin Sainte-Foye, à peu de distance de Québec.

Le rapport indique d'abord les principaux points qui ont fait la base de l'étude de la commission puis la marche suivie pour obtenir tous les renseignements nécessaires.

Il y a donc dans la province de Québec cinq établissements pour le traitement des aliénés. Tous ces asiles appartiennent à des particuliers ou à des communautés religieuses.

L'asile St-Benoit Joseph, propriété des Frères de la charité, et la maison de Belmont, propriété de Dr J. A. Mackay, sont des établissements spécialement destinés au traitement des alcooliques, mais ce sont aussi des établissements licencés pour le traitement des aliénés, c'est-à-dire qu'ils sont autorisés par le gouvernement à recevoir des patients privés.

L'asile de St-Ferdinand d'Halifax, possédé et dirigé par les Dames de la charité, est spécialement destiné à recevoir des filles idiotes, dont l'entretien est payé par le gouvernement à raison de \$80 par tête par année.

L'asile Saint Jean de Dieu, qui est la propriété des sœurs de la Providence, et celui de Québec, qui appartient aux héritiers des docteurs Jean Landry et François Roy, reçoivent les aliénés de toutes les catégories, qui sont entretenus et traités à raison d'un prix déterminé, par tête, et payé par le gouvernement en vertu de contrats à cette fin.

En 1887, le nombre total des patients internés dans ces différents établissements s'est élevé à 2,201, dont 1,084 hommes et 1,117 femmes. L'asile de Beauport, pour sa part, en comptant 873 dont, 463 hommes et 410 femmes.

En prenant pour base de calcul le chiffre de la population, il y avait dans la province de Québec, 1 aliéné par 617 habitants; dans la province d'Ontario, 1 aliéné par 613 habitants. Aux Etats-Unis la proportion était de 1 aliéné par 545 habitants.

Dans le cours de l'année 1885-86, la population traitée à l'asile de Beauport a été 1023; 40 ont été guéris, soit une moyenne de 3,91 p. c.

En 1887 le gouvernement a payé à l'asile de Beauport \$134,703.95; à l'asile St-Jean de Dieu \$104,476.81; à l'asile St-Ferdinand d'Halifax \$3,583.50.

Depuis 1883, y compris certaines dépenses générales et le transport des patients, le gouvernement a encouru pour l'entretien des aliénés la somme de \$1,160,000.

Après avoir considéré dans ses détails les plus minutieux, les divers établissements que nous avons déjà nommés, la commission signale les défauts qui peuvent être considérés comme d'importance dans chacune de ses institutions et suggère les moyens d'y remédier.

Elle se prononce en faveur de la révocation complète de la loi de 1855 et de la législation antérieure, c'est-à-dire le statut de 1851, et la passage d'une loi générale sur les asiles.

Pour faire disparaître l'encroûtement actuel des asiles, elle suggère l'établissement de maisons de refuge qui recevraient à des conditions moins onéreuses pour la province, toute cette classe d'aliénés, comprenant les imbéciles, les déments confirmés et les vieillards infirmes. La commission est d'opinion que par cet arrangement, le gouvernement pourrait économiser \$15,000 à \$16,000 par année.

La commission termine son rapport en parlant des asiles des Etats-Unis qu'elle a visités durant l'hiver dernier.

Les conclusions du rapport sont que le gouvernement devrait acheter l'asile de Beauport et laisser celui de St-Jean de Dieu sous la direction des sœurs de la Providence, tout en accordant plus de latitude aux médecins spéciaux de l'établissement. On dit que les asiles de St-Ferdinand d'Halifax et de St-Benoit Joseph pourraient ainsi être achetés. Quant à celui de Belmont, le site est excellent mais l'édifice est insuffisant.

CA ET LA

Le Pape est à préparer une encyclique sur les relations entre l'Eglise et l'Etat.

La Canadian Gazette de Londres annonce qu'un très-grand nombre d'immigrants belges, vont se diriger, par rail, vers le Nord-Ouest canadien, durant la présente saison.

Le 30 juin 1886, il y avait dans la province de Québec 6,968 000 acres de terre subdivisée en lots de fermes: il y a été ajouté, depuis, 93,267 acres, récemment arpentés, plus 55,168 acres réunis au Domaine de la Couronne par le fait de ventes annuelles: ce qui constituait, le 30 juin 1887, d'addition faite des terres vendues et cotoyées pendant les 12 mois précédents (190,946 acres), une superficie de 7,015,498 acres actuellement disponible.

Il y a actuellement treize sièges vacants dans le parlement fédéral: sept au Sénat, six aux Communes.

Les vacances au Sénat sont causées par la résignation de MM. Nelson et Schultz, par le décès de MM. Plumb, Rolland, Ferrier et Fortin, ainsi que par la création de nouveaux sièges pour les sénateurs du Nord-Ouest en vertu du statut de 1887.

Aux Communes, les sièges de Cardwell et de Nicolet sont vacants par suite de la mort de MM. White et Gaudet, Cumberland par suite de la résignation de Sir Cha. Tupper, Colchester, par la nomination de M. McLellan, la lieutenance de la Nouvelle-Ecosse, Provancher par la nomination de M. Royal à la lieutenance de Régina, Halton par l'invalidité de l'élection de M. Henderson.

Ces six sièges resteront au parti conservateur.

Funérailles de M. C. B. Blondeau

Les funérailles de M. C. B. Blondeau, ancien représentant aux Communes du comté de Kamouraska, ont eu lieu hier matin, à St-Pascal, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis. La population de St-Pascal y assistait en grand nombre pour rendre un dernier hommage à la mémoire du bon citoyen. On était accouru de toutes les paroisses

environnantes, et on se remarquait même plusieurs citoyens de Québec.

Le deuil était conduit par les deux fils et les quatre frères du défunt.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Dr Grandbois M. P., Dr Sirois, A. R. Desjardins, E. J. Chapleau, Alex. LeBel et Cyrille Lavoie.

Le Revd M. Moreau, curé de Mont-Carmel, a fait la messe d'enterrement.

Le service funéraire a été chanté par le Revd M. Lévesque, vicaire de Kamouraska, assisté des Revds MM. Vaillancourt, de la Basilique, et Rouleau, vicaire de St-Pascal, comme diacre et sous diacre.

Le Revd M. Baillargeon, curé de St-Pascal, a fait l'absoute.

On remarque qu'à l'occasion d'un grand nombre de pères étrangers, entr'autres: Les Revds MM. Brochu; Demers, de St-Philippe; Blois, de Ste-Hélène; Michaud, Procureur du collège Ste-Anne; Tremblay, Directeur de l'Ecole d'agriculture de Ste-Anne et Hallé de St-André.

NICOLET

C'est aujourd'hui le 10 courant qu'il a lieu la mise en nomination des candidats pour l'élection d'un député provincial et d'un député fédéral dans le comté de Nicolet.

Les nouvelles que nous recevons de ce comté sont des plus favorables aux candidats conservateurs.

LEGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE 2e SESSION—60 PARLEMENT Québec, 9 juillet 1888.

SEANCE DE L'APRES-MIDI L'ordre du jour monte au fauteuil à 3.30 heures p. m.

M. LeBlanc se lève pour une question de privilège. Il attire l'attention de la chambre sur une correspondance de l'Etendard qui lui fait dire des paroles qu'il n'a jamais prononcées sur la question de l'incantation. Ce journal, dit-il, ne rapporte jamais ce que l'on dit mais nous fait dire ce qui sert à ses fins.

L'hon. M. DUHAMEL prétend que la correspondance insérée dans l'Etendard est le sens des remarques faites par le député de Laval.

L'hon. M. BLANCHET dit que le commissaire des Terres de la Couronne a osé de prendre la défense de l'Etendard quand il sait fort bien que les paroles de M. LeBlanc ont été travesties. Il était présent lorsque M. LeBlanc a parlé et il déclare que le compte rendu de l'Etendard est entièrement faux.

L'Etendard ne représente aucun principe, il représente les besoins du moment.

L'hon. M. Mercier propose que la chambre se forme en comité de subsides et après quelques remarques des Hon. MM. Taillon, Mercier, Sheehy et Robertson, la chambre adopte cette motion.

Les items suivants sont adoptés: Commission des Asiles, \$ 6,000; Commission agricole, 5,000; Codification des Statuts, 3,420; Surplus pour la distribution du Code municipal, 1,250; Pour aider au Dr. Gauvreau à l'établissement du vaccin, 2,500; Aide aux citoyens de Hall, Municipalité du comté de St-Léon, pour l'aider à réparer les dommages causés par une inondation, 300; Vieille église de Tadoussac, 200; Hôpital de Fraserville, première et dernière indemnité, 505; Manuel agricole, 1,200; Hôpital St-Jean Iberville, 500.

La chambre se forme ensuite en comité général sur le bill pour amender l'Acte imposant certaines taxes sur les corporations commerciales.

M. McShane se prononce très-fortement contre cette loi qu'il qualifie d'infamale. Il déclare qu'il n'a pas changé d'opinion depuis qu'elle a été adoptée et il espère que M. Mercier la fera rappeler au plus tôt. Quant à lui il votera contre.

Le comité fait rapport du projet de loi avec amendements qui sont adoptés par la chambre.

SEANCE DU SOIR La chambre reprend ses travaux en commençant par les bills et ordres publiés.

M. FAUCHER de St-Maurice propose que la chambre se forme en comité général sur le projet de loi pour étendre la juridiction concurrente des cours civiles du district de Québec (Tel qu'amendé par le comité de la législation).

M. BERNATCHEZ propose que ce bill soit renvoyé à six mois.

M. FAUCHER de St-Maurice.—C'est une insulte à la chambre qui a porté tant d'attention à ce projet de loi.

La motion du député de Bellechasse est adoptée.

Le comité siège et rapporte le projet de loi avec un amendement.

M. FAUCHER de ST MAURICE demande que la Chambre prenne le rapport en considération de suite.

M. DECHENE (de l'Islet) propose que ce projet de loi ne devienne en vigueur que 60 jours après l'émission de la proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, laquelle ne devra être émanée qu'après que le conseil du comté de Bellechasse sera déclaré en faveur de ce changement.

M. BERNATCHEZ donne alors lecture d'une lettre de M. Drolet pré-

fet du comté qui déclare n'avoir jamais eu l'intention de retirer sa signature de la requête s'opposant à la législation proposée.

Il est suivi de M. FAUCHER DE ST MAURICE, qui s'opposant à cette motion donne lecture d'une lettre de M. G. Amyot déclarant que dans une récente conversation M. Drolet lui avait déclaré qu'il n'avait plus d'objections au changement pourvu que le comté de Bellechasse ne serait pas obligé de payer pour la construction du palais de justice actuel.

La motion de M. Dechêne est mise au vote qui donne le résultat suivant: POUR.—MM. Mercier, Turcotte, Gagnon, Duhamel, Murphy, Brisson, Cardin, Sylvestre, Martin (Rimouki) Rocheleau, Forest, Tossier, Barnatchez, David, Laliberté, Déchêne (l'Islet), Lafontaine, Lussier, Rochon, Gladi, Dumais, Blanchet et Baldwin.—23.

CONTRE.—MM. Lemieux, Rinfret, Girouard, Taillon, Lynch, Flynn Desjardins, Déchêne (Témiscouata), Larochelle, Champague, Trudel, Bourbonnais, Legris, Picard, Goyette, MacIntosh, Leblanc, Nantel, Faucher et Lapointe.—20.

M. DAVIE propose que le bill ne soit pas maintenu une troisième fois et que, considérant qu'il est devenu urgent de faire des changements analogues dans d'autres districts, cette lecture soit renvoyée à six mois.

POUR.—MM. Mercier, Turcotte, Gagnon, Duhamel, Murphy, Brisson, Cardin, Sylvestre, Rocheleau, Forest, David, Barnatchez, Laliberté, Déchêne (l'Islet), Lafontaine, Lussier, Rochon, Gladi, Dumais, Baldwin, Blanchet.—20.

CONTRE.—MM. Lemieux, Tessier, Rochon, Girouard, Martin (Rimouki), Taillon, Lynch, Flynn, Desjardins, Poupore, Déchêne (Témiscouata), Larochelle, Champague, Legris, Goyette, Trudel, Bourbonnais, Picard, MacIntosh, Leblanc, Nantel, Faucher, Hall, Beauchamp, Lapointe, Rinfret.—26.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur l'adoption du rapport de la commission agricole.

M. BERNATCHEZ propose l'adoption du rapport.

L'hon. M. GAGNON propose de renvoyer ce rapport au comité d'agriculture de la chambre.

M. DECHENE (l'Islet) dit que le rapport présenté à la chambre n'est que le rapport de la commission.

M. DECHENE (l'Islet) approuve la suggestion du secrétaire provincial car il veut pas qu'on adopte ici la partie qui a rapport à l'école de Ste-Anne, sans de preuves satisfaisantes. Cette école a rendu de grands services dans cette partie de province.

M. BERNATCHEZ accepte la suggestion de M. Gagnon.

M. BEAUCHAMP est du même avis et dit que sa cause est vengée, parce que le député de Montmagny vient de déclarer qu'il retire ce qui a rapport à l'école de Ste-Anne.

M. TAILLON demande quelle sera l'utilité de ce renvoi?

M. GAGNON.—Le rapport sera soumis au comité de l'agriculture, et celui-ci fera rapport que la considération ne pourra avoir lieu qu'à la prochaine session.

M. PICARD propose l'ajournement du débat.

L'hon. M. MERCIER dit que l'heure est expirée pour la législation publique.

L'hon. M. TAILLON.—Le premier ministre veut étouffer la discussion: mais il ne faut pas oublier que cette commission nous a coûté plus de \$8,000. Nous avons bien le droit de discuter ce rapport.

L'hon. M. MERCIER ne veut pas étouffer la discussion, il est toujours disposé à accorder toute la liberté possible pour discuter toute question à son mérite.

M. NANTEL, demande que le rapport de la minorité soit imprimé.

L'hon. M. MERCIER.—Le comité acceptera la suggestion de l'hon. député.

La proposition de M. Gagnon est adoptée.

Le projet de loi concernant le barreau donne lieu à une longue discussion.

L'hon. M. LYNCH propose que le nombre de lectures soit fixé à six cents, pendant trois ans, pour que le diplôme soit valide.

Cet amendement est adopté, et le projet est lu une troisième fois.

M. MERCIER propose que les résolutions concernant les subsides aux chemins de fer soient renvoyées au comité général pour les amender.

M. TAILLON.—Quel est le montant des nouveaux chemins de fer? M. MERCIER.—2,613,000 acres. M. MERCIER dépose un projet de loi basé sur ces résolutions et en propose la seconde lecture.

L'hon. M. TAILLON.—Lorsque nous avons résolu de convertir les subsides en terre en subsides en argent le parti libéral a beaucoup tonné contre cette législation. Aujourd'hui, les finances ne sont pas dans un meilleur état que dans ce temps-là, et pourtant les libéraux vont plus loin.

ou à partir des guppings des gouvernements conservateurs; mais aujourd'hui on fait cercle autour des barreaux publics et l'on va jusqu'à offrir 7, 8, 9 et même \$18,000 pour obtenir un subside en faveur d'un chemin de fer. N'est-ce pas là du guppillage?

Les obligations sont portées par les résolutions au chiffre de trois millions

et 1886, ces obligations n'étaient que de un million et trois cents.

Il n'y a pas une objection que l'on faisait en 1886, que l'on ne pourrait formuler aujourd'hui. Sur quoi compte-t-on pour se retrancher ces nouvelles obligations? Il faudra sans doute recourir à un nouvel emprunt; car nous allons jusqu'à nous emparer des dépenses du gouvernement fédéral en nommant des magistrats.

M. MERCIER borna ses remarques à quelques points et se contenta de dire que la politique inaugurée en 1882 et modifiée en 1886 a créé des besoins nombreux auxquels nous avons à faire face. Nous n'avons pas le droit de répudier les obligations de la province. La chambre ayant adopté à l'unanimité le paragraphe du discours du trône qui se rapporte à cette question, ne peut pas voter aujourd'hui contre le principe de cette mesure. Il ne reculera pas devant les dépenses, quand il s'agit des intérêts de la province, et il n'a pas honte de dire qu'il a tort quand c'est le cas.

Après quelques remarques d'autres députés, la séance est levée.

UNE PERLE

L'Union libérale ou plutôt son correspondant qui a nom de plume Marcellus est furieux parce que les journaux n'ont pas mentionné dans leur compte rendu de l'excursion de la presse que trois directeurs et plusieurs collaborateurs figuraient à cette excursion.

"Et il a ajouté que le rédacteur en chef jusqu'au dernier typographe de chaque établissement devrait rougir de honte jusqu'à la pointe des cheveux pour un acte aussi ignominieux dans les annales du journalisme."

Il ne nous reste plus qu'à tirer l'échelle!

DECEDE PRESQUE SUBITEMENT Nous recevons ce matin une dépêche de St-Jérôme de Matane, nous annonçant la mort presque subite de Didyme F. de St-Aubin, notaire public, arrivée ce matin.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à Matane.

Le défunt était le père de l'épouse de M. Alphonse Bernier, avocat, de cette ville.

La famille voudra bien accepter nos sincères condoléances.

NOYADE D'UN PERE JESUITE Le père Duguay se noie dans le St-Laurent

Samedi dans l'après-midi, vers quatre heures et demi, les scholastiques de la Compagnie de Jésus revenant en chaloupe d'une excursion à l'île des Sœurs, lorsqu'ils furent surpris par le vent, un peu en amont du pont Victoria.

La bourrasque fut si violente que l'une des trois chaloupes chavira. Elle était montée par les Pères Duguay, Foran, Melançon et Hudon qui furent précipités dans le fleuve.

L'une des deux autres chaloupes fit force de rames dans leur direction, mais avant qu'elle pût atteindre les naufragés, le Père Duguay, probablement frappé à la tête par le bord de la chaloupe renversée, dans une de ses révolutions, avait disparu sous les eaux.

Les trois survivants à bout de forces, furent recueillis à bord de l'autre chaloupe.

Hier matin, à 9 heures, un service funèbre a été chanté dans l'église de Jésus pour le repos de l'âme du regretté défunt.

Justicé, les recherches qu'on a faites pour retrouver le corps du Père Duguay ont été vaines.

La famille du défunt demeure à la Baie du Fève. Le Père Duguay était surtout doué d'un talent remarquable pour la musique, et sa mort est une grande perte pour le collège des Jésuites.

TELEGRAPHIE ANGLETERRE Londres, 9 juillet.

Le concours de tir Wimbledon a commencé aujourd'hui.

M. Manderline, un des chefs Irlandais est délégué. M. O'Brien a déclaré à la chambre qu'il avait succombé aux mauvais traitements subis en prison. Il a été plusieurs jours au pain et à l'eau.

Aujourd'hui à la chambre des Communes, M. Parnell a donné avis que jeudi il soumettra une motion pour nommer une commission chargée de faire une enquête sur l'authenticité des lettres publiées par le Times dans ses articles intitulés: Le Parnellisme et le crime, et de celles qui ont été lues au cours du procès d'O'Donnell contre le Times, dans lesquelles lui et d'autres députés nationaux sont accusés de crimes graves. Il demandera aussi au gouvernement de fixer un jour pour discuter le sujet et lui donner l'occasion de réfuter de nouveaux les injustes accusations portées contre lui par le procureur-général Webster au procès d'O'Donnell et le Times.

Les remarques de M. Parnell furent accueillies par des applaudissements énergiques sur les bancs des députés irlandais.

Le câblagramme suivant a été transmis de Londres au Globe, hier matin: Jugement a été rendu par le comi-

te judiciaire du conseil privé, samedi, dans la cause en appel du jugement de la cour suprême du Canada, Donald McMaster et Patrick Parcell. Le jugement de la cour suprême a été confirmé.

ALLEMAGNE Berlin, 9 juillet.

L'empereur Guillaume partira de Berlin pour Kiel le 13 du courant, et de là se rendra à St-Petersbourg.

Le Dr Mackenzie s'est déclaré heureux de quitter Berlin où ses agissements étaient surveillés. Il dit que l'impératrice est entourée d'espions. L'empereur Guillaume tient une conduite tout-à-fait étrange. Je pense que sa maladie des oreilles lui a affecté le cerveau. Je ne puis rien dire des mémoires du défunt empereur. Il est faux que la reine Victoria les ait emportés avec elle. Dans tous les cas, elle ferait certainement sensation lorsqu'on les livrerait à la publicité. En outre des faits journaliers de l'empereur, elles contiennent une série de lettres des chefs du parti libéral allemand, exposant la politique qu'ils désiraient faire adopter par l'empereur Frédéric, s'il avait vécu plus longtemps. L'impératrice Victoria n'est pas encore décidée où elle établira sa demeure dans l'avenir. Elle a un revenu de \$40,000 dont \$8,000 proviennent de l'Angleterre. Elle est obligée d'établir un domicile en Allemagne et elle visitera Berlin chaque année.

Les médecins de l'empereur Frédéric doivent publier un rapport concernant sa maladie. Il paraît que chaque médecin donnera son opinion individuelle sur la nature de la maladie du défunt empereur.

QUÉBEC Montréal, 9 juillet.

Une lettre pastorale de Mgr Fabre a été lue, hier, dans les églises annonçant le départ de Sa Grandeur pour Rome à la fin du mois d'août. L'archevêque demande aux fidèles de son archidiocèse de prier le ciel de lui accorder un voyage heureux. Le grand vicaire Maréchal administrera l'archidiocèse pendant l'absence de Monseigneur.

Un petit garçon nommé Davis Burnes, âgé de 6 ans, s'amusa à jouer sur un banc de sable, lorsqu'il s'est produit un éboulement qui l'enferma vivant. Les parents l'ont cherché pendant toute la journée et n'ont trouvé le corps que ce matin. Verdict: Mort accidentelle.

La maison de M. George Dobbs, au Saint-Louis, a été détruite par le feu samedi et George Dobbs, 72 ans, David Merrifield, 21 ans, Alice Thompson, 9 ans et un autre enfant ont péri dans les flammes. Lorsque le feu a été découvert par madame Dobbs, il était hors de contrôle. Madame Dobbs a donné l'alarme et, en cherchant à se sauver, elle est tombée dans la cave et réussit à sortir de la maison. Les autres personnes ont été suffoquées par la fumée. Madame Dobbs, qui n'avait pas eu le temps de s'habiller, a passé la nuit exposée à l'air froid jusqu'au matin, lorsque ses cris attirèrent l'attention d'un voisin. On ne croit pas qu'elle survive.

ONTARIO Ottawa, 9 juillet.

M. John Muir, C. E., de Hamilton a été nommé juge de la cour du comté de Wentworth.

Su John A. Macdonald accompagné de Lady Macdonald et de M. Jos. Pope, partira à 4 heures cette après-midi pour Dalhousie, N. B.

L'hon. M. Foster est parti cet après-midi pour la Nouvelle-Ecosse pour prendre part à l'élection de Cumberland en faveur du candidat conservateur M. Dickie.

Il y a eu samedi un conseil du cabinet qui a duré de 4 à 7 heures p. m. Les vacances dans le cabinet n'ont pas été remplies. Le dernier conseil du cabinet avant la vacance a eu lieu à midi aujourd'hui. Au conseil du cabinet samedi une somme de \$5,000 a été votée en faveur des victimes de l'incendie de Hall.

MANITOBA Winnipeg, 9 juillet.

Le candidat conservateur à Russell s'est retiré de la lutte. Cette dernière se fera donc entre le candidat indépendant et le candidat réformiste.

La première assemblée politique de la campagne électorale a eu lieu hier soir à Winnipeg. L'assemblée a été très nombreuse.

On dit que le gouvernement est à l'état de projet à l'effet de faire terminer la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge et celui du Portage par le Northern Pacific. Cependant, rien ne sera fait avant les élections. On s'attend que des partisans du gouvernement voteront contre lui si ce projet est soumis à la chambre, mais ce n'est là jusqu'à présent, qu'une rumeur.

Sur les 38 députés à élire, le 4 juillet courant, 10 ont été élus par acclamation. Ce sont: Hon. Greenway à Mountain, Hon. J. Martin à Portage la Prairie, Finlay Young à Killarney, Wm. Winnaur à Manitow, Alex. Lawrence à Mordon, Thos. Smith à Springfield, C. J. Mickle à Brule et R. P. Ebbin à Dufferin, F. W. Colquhoun à St. Andrews, A. F. Martin à Morris.

Il y a lutte dans tous les autres comtés.

Les chevaliers du travail ont averti M. Greenway que des nouvelles alarmantes circulent actuellement à l'effet que le gouvernement n'a pas l'intention bien arrêtée de construire

est de l'chemin de fer de la Rivière Rouge, mais qu'il ne sera construit que jusqu'à Morris d'.

COURRIER DE LEVIS

Table with columns for date, day, and temperature. Includes 'Calendrier', 'JUILLET', and 'SOLEIL'.

Température Probabilités de la température pour les prochaines vingt-quatre heures.

Organiste Dimanche dernier, on l'absence de M. Alp. Bernier, M. N. Levasseur, organiste de Québec, touchait l'orgue à l'église de cette ville.

Pour l'arrestation du meurtrier Le gouvernement offre \$400 de récompense pour l'arrestation de Morrison, le meurtrier au lac Mégantic, le 28 juin dernier.

Militaire On nous informe que la Batterie B. doit venir passer deux mois au camp des ingénieurs.

Les cibles Le sergent Richard, gardien du phare No 1, est parti pour St Thomas où il doit préparer les cibles.

A propos de l'incendie de vendredi Nous avons dit dans notre compte rendu que la famille Forques qui habitait la maison des héritiers Chabot avait été sauvée des flammes.

On nous signale un fait passablement étrange et qui mérite d'être mentionné. Lorsque les flammes furent éteintes, on trouva sur les ruines de la maison sous un poutre en plusieurs pièces, une statue du Sacré-Cœur de Marie, dans une niche.

Les Amers Indigènes ne manquent jamais de ramener l'appétit et de raviver la digestion. Avec un paquet de 25 cents vous pouvez faire trois grandes bouteilles d'un excellent tonique.

Notes personnelles Sir John A. Macdonald est passé ce matin de matin en route pour l'hôtel Ioch Arran à Dalhousie.

Incendie A 6.15 heures, ce matin, les pompiers ont été appelés pour un incendie dans la maison appartenant à M. Julien Chabot, dans le quartier Lauzon, occupée par une famille française dont le chef est employé comme formier.

Tempête Une furieuse tempête s'est abattue sur la paroisse St-Anselme mercredi dernier. Elle a sévi plus violemment sur le rang Lamontagne où une grange neuve appartenant à M. Boutin, cultivateur, a été transportée par le vent à 20 pieds du solage, puis démolie.

Incendie On nous apprend que le feu a consumé le moulin à scie de M. Rousseau du village de Somerset lundi de la semaine dernière.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

Examen Les examens à l'école commerciale indépendante de St-Michel, ont eu lieu le 27 juin dernier, en présence des parents des élèves et de quelques amis de l'éducation.

not. Partant de St-Hilaire, ils descendirent jusqu'au Saint-Laurent, s'arrêtèrent à Berthier et à Sorel et vinrent remonter la rivière Yamaska à son embouchure pour la remonter jusqu'à Saint-Hyacinthe.

Un petit conseil De la fonte du suif avec addition d'acide sulfurique : L'addition d'un centième d'acide sulfurique dans la fonte du suif produit un bon effet ; cet acide lui donne plus de dureté ; si on ajoute ensuite de l'eau de chaux bouillante au suif à l'état de fusion et qu'on brasse bien, coulé ou moulé, il donne des chandelles qui brûlent moins vite que celles par traitement ordinaire du suif.

Noyade au lac Mégantic Donald McKay, 16 ans, de Lac Mégantic soldat de la Cie 5, 58e bataillon de Compton s'est noyé en se baignant, jeudi de la semaine dernière. Il descendit du camp à la rivière avec des compagnons, plein de vie et de gaieté, songeant fort peu au sort qui l'attendait.

Premier voyage à Cacoua Le train spécial que l'Intercolonial fait circuler entre Lévis et Cacoua a fait son premier voyage samedi soir. Il y avait à bord un grand nombre de passagers, ce qui augure bien pour le succès de ces convois spéciaux.

La grêle Il paraît que durant l'orage de samedi dernier, il est tombé de la grêle en assez grande quantité dans plusieurs paroisses d'en bas, notamment à St-Michel et à St-Pierre.

Mort subite Le 24 juin au matin, Mme Sophronie Fournier, épouse d'un nommé Laplante, a été trouvée morte dans son lit, à St-Jacques de Shefford. Vers quatre heures elle avait parlé à son mari lui disant qu'elle ressentait comme un engourdissement dans les jambes, puis elle se rendormit.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale. Après avoir débarqué ses passagers et une partie de sa cargaison, il est parti à 12.30 heures pour Montréal.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

Notes maritimes Le steamer Carthagénien de la ligne Allan, est arrivé dans notre port à 9.45 heures a. m. avec 11 passagers de cabine, 41 intermédiaires et 397 de pont, ainsi qu'une cargaison générale.

— Le steamship Coliba, de la ligne Donaldson, est arrivé dans le port à 2.30 hrs hier l'après-midi et continuera sa route pour Montréal. Son voyage a duré neuf jours de Glasgow à la Pointe au Père. Il a rencontré beaucoup de icebergs dans les détroits.

— Le steamer Lake Huron, de la ligne Beaver, est arrivé dans le port à 6 hrs hier avant midi ; il débarqua ses passagers et continua sa route pour Montréal. Il avait à bord 100 magnifiques chevaux pour des clients américains. Ils étaient tous en parfaite condition ; un est mort pendant la traversée. Ce steamer a apporté des dépêches du gardien du phare de Belle-Ile pour le département de la marine.

— La barque Royal Visitor est arrivé dans notre port hier à la remorque du Champion. — Le navire Ismar avec une cargaison de bois pour Buenos Ayres est arrivé de Montréal hier à la remorque du Victor.

— Arrivages du 9 juillet : — Steamers Carthagénien de Liverpool, Lake Huron de Liverpool, Norwegian de Glasgow, Pomeranien de Londres, Barques Carlotta et Anne de Bristol, Entreprise de Liverpool, Marie de Buenos Ayres, Godette N. W. White de Moisie, P. Fortin de Cow Bay, steamer Colina de Glasgow, steamer Escalona de New Castle, Southwald de Sydney et barque Royal Visitor de Monte Video.

— Acquisités le 9 juillet : — Godette G4 pour Gaspé, N. W. White pour Moisie, Steamer Norwegian pour Montréal, Carthagénien pour Montréal et Pomeranien pour Montréal.

Table with columns: jour, matin, soir. Rows for Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

N. B. Le courant de la marée continue quarante cinq minutes après la mer haute.

Enquête On a commencé une enquête hier soir, sur l'origine de l'incendie de vendredi dernier, dans le quartier Lauzon. L'enquête a été ajournée à mercredi pour entendre les autres témoins. Hier, on a entendu MM. Pierre Dacles et Prime Massé.

Portefeuille trouvé Mademoiselle Eléonore Leclerc a trouvé ce matin un portefeuille, en cuir chagrin noir, contenant des papiers ainsi que de l'argent. La personne qui l'a perdu pourra le réclamer en s'adressant au No. 40, rue Wolfe et en payant les frais de l'annonce.

COURRIER DE QUEBEC Douane Le montant perçu à la douane de Québec le 9 juillet est de \$4,457.10. Guerison La jeune fille de Québec, qui a été guérie à Ste Anne, dimanche dernier, se nomme Nellie McCarthy. Réparations à la citadelle On demandera bientôt des soumissions pour réparer les bastions Richemond et Dalhousie, à la citadelle de Québec. On croit que ces réparations coûteront \$10,000.

Lancement Jeudi prochain, on lancera à Lorette, un petit bateau à vapeur. Ce petit vaisseau qui est très bien fait, a été construit par un seul homme. Ce qu'il y a de plus étonnant c'est que son constructeur n'a jamais avant cela, travaillé de la menuiserie et de la charpenterie.

Bagarre Samedi soir, quatre individus nommés Frs. Teltier et son fils Alfred, de St. Roch, Pierre Audet, de St. Sauveur et Victor Turotte du village de Stadacona, partaient disant qu'ils allaient aux traîses. Ils passèrent la nuit près du Bas-Bijou, qui est voisin de l'hippodrome St-Charles, et le lendemain, le désaccord éclata dans la petite troupe et Turotte frappa le fils de Teltier au bras.

Bénédiction de cloches La cérémonie de la bénédiction d'une cloche au village Huron de la jeune Lorette a eu lieu dimanche après-midi. Elle a eu lieu en présence d'une nombreuse assistance.

La nouvelle cloche était pour remplacer celle qui a été donnée en 1865 par l'hon. M. Evanturel, alors député du comté de Québec. On l'a nommée Nouvelle Marie-Louise (Saben d'avant-celle dont on entend le voix).

La cérémonie a été présidée par Mgr. Tétu, assisté des MM. les abbés Faucher, ancien curé de Lorette et Tétu vicaire à la Basilique.

Le sermon de circonstance a été fait par un enfant de la paroisse M. l'abbé Ed. Verret, vicaire à Beauport et membre honoraire de la tribu huronne.

Toute la tribu assistait à la fête en costume national, et tous les chefs étaient présents.

Un nombre des membres du clergé présents on remarquait MM. les abbés Labrecque, vicaire à l'Ancienne Lorette, Pampalon, professeur au collège de Lévis, Turgeon, etc.

La bande de l'Union a joué plusieurs beaux morceaux, et le canon a joint sa voix à la fête.

Pèlerinage Le vapeur Canada est arrivé ce matin à Québec avec un grand nombre de pèlerins sous la direction de M. l'abbé Leduc, curé de Rousselle, en route pour la Beauce Ste Anne.

Le chœur de l'orgue de St Roch, a fait un pèlerinage à St Michel de Bellechase, dimanche dernier.

Le coup de tonnerre de samedi Le coup de tonnerre de samedi a été vivement senti, en certains endroits. Un M. Macdonald, qui s'était réfugié sous un kiosque de la Terrasse, a reçu un choc tellement violent que le sens de l'ouïe a été affecté pendant quelques instants, au bureau de M. Shipman, à la Basse-Ville, M. Garipey qui était aussi près du téléphone a été renversé et est resté assourdi quelques instants. M. le juge Chauveau qui était aussi près du téléphone de son bureau, a ressenti un choc au bras gauche.

La fin du "South Eastern" Le vapeur à double coque et à double hélice le South Eastern, n'étant plus d'aucune utilité pour la compagnie du Richelieu, est maintenant à Sorel où il sera dégrégé. On enlèvera sa machine et on la convertira en barge.

Le vapeur compte une douzaine d'années de service. On se rappelle qu'il avait été construit pour transporter les convois de chemin de fer de Longueuil à Montréal et que ce fut là une des hardies entreprises auxquelles M. L. A. Sénécal, attacha son nom.

Notes personnelles — Inscrivis au Commissariat général du gouvernement du Canada, 10, rue de Rome, Paris. M. H. Beau, Montréal, 41, rue des Ecoles. M. J. L. Archambault, C. R. Montréal, Hôtel Bellevue. M. E. Guillet, Marieville, hôtel Bellevue. M. le Dr H. A. Mignault, Saint-Denis, hôtel Fénelon. L'abbé Tétreau, New-York, 9, rue Scribe. M. Thomas S. Jarvis, Toronto, hôtel de Londres. M. H. LeBoutellier, de Gaspé, est à l'hôtel St Louis. — L'hon. M. Bresse est beaucoup mieux depuis samedi. — L'hon. G. Duhaime a repris son siège et ses travaux ministériels.

On demande Deux bons pelettes à voiture. S'adresser à JOS. CLICHE, Charrou, Beauce or eton.

On demande Une servante. S'adresser à Mme CHS. DARVEAU, Lévis, 2 juillet 1888.

CHÉMIN DE FER INTERCOLONIAL Convoi de nuit spécial du Dmanche entre Cacoua et Lévis

Durant le mois de juillet, afin de faciliter le retour des excursionnistes partis le samedi, un convoi spécial laissera Cacoua le dimanche soir à 19.30 heures pour Lévis, arrêtant à la Rivière-du-Loup, St Paschal, Ste Anne, Pilet, St Thomas et St Charles D. POTTINGER Surintendant en chef. Bureau du chemin de fer Moncton N. B., 3 juillet 1888.

COMMISSION DU HAVRE QUÉBEC AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et portant la suscription : " Soumission pour un pont tournant " seront reçues à ce bureau jusqu'à midi matin, le 21 juillet courant, pour la construction et l'érection d'un Pont tournant, devant être construit en fer ou en acier, tel que les plans et spécifications qui peuvent être examinés au bureau de l'ingénieur du Havre, rue Dalhousie, Québec, ou des plans de soumission imprimés peuvent être obtenus.

Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite sur les blancs imprimés requis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de 1000 \$ accepté par \$800 payable à l'Honorable Ministre des Travaux Publics du Canada. Ce chèque sera retenu si le soumissionnaire refuse de signer le contrat ou si le contrat n'est pas accepté. Le chèque sera retourné si la soumission n'est pas acceptée. Les soumissionnaires ne s'engagent pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Bureau de la Com. J. H. VERRET Ingénieur du Havre Québec 4 juillet 1888. Secrétaire-Trésorier Lévis 4 juillet 1888. P. S. A. M.

A VENDRE Trois magnifiques emplacements mesurant chacun 100 pieds de front sur 50 pieds de profondeur, tous en bordure de belles ruelles, situés sur la rue Fortification. Conditions faciles. S'adresser à GOULET & FRÈRES Marchands. 23 juin 1888 — C. U.

GARE AU SOLEIL Si nos Persiennes en bois sont très utiles en hiver, il va sans dire, vous l'avouerez, qu'elles le sont bien d'avantage en été. Non-seulement elles préservent vos Tapiss, vos Rideaux et vos Marchandises des rayons du soleil, mais elles conservent à l'intérieur de vos maisons une fraîcheur inappréciable. C'est donc le temps d'en faire l'achat, et si vous voulez vous procurer en ce genre la plus belle marchandise qui se fabrique au Canada, adressez-vous à ceux qui ont obtenu les plus hautes récompenses aux Expositions Provinciales de Québec et d'Ottawa CHARLAND & CIE Manufacturiers Lévis. N. B. — Demandez notre circulaire. Echantillon envoyé gratis sur demande. 2 juin — Bm.

CHAPEAUX! CHAPEAUX.

SI VOUS VOULEZ VOUS PROCURER UN MAGNIFIQUE CHAPEAU

la dernière mode, allez à l'ENSEIGNE DEL'OURS. Il y en a de tous les goûts, de tous les prix, de toutes les formes et de toutes les mesures. Comme d'ordinaire, les clients peuvent être certains d'avoir la plus entière satisfaction.

N'oubliez pas que c'est l'assortiment le plus complet qu'il y ait à Lévis. AUSSI — Calotte du Collège, en trapèze, fine, garantie, palette en cuir, pour 75 cents.

DORVAL & SAMSON Chapeliers & Manchonniers

COUË DU PASSAGE, LEVIS A L'ENSEIGNE DE L'OURS

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

CHATELAIN & CIE

